



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO
Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT
Marie ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ
Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : COULET Gérard ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote :

Mandant : Nadine DUSSAUCY

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Le Budget Supplémentaire est l'étape budgétaire, juste après le vote du Compte Administratif, permettant de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

1. REPRISE DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET 2023

Après établissement et validation du Compte Administratif 2022 et vérification de sa cohérence et conformité avec le Compte de Gestion 2022, les résultats 2022 ont été arrêtés et leur affectation définis (voir précédent rapport).

Cette affectation se concrétise comme suit :

- Section de fonctionnement – recettes - compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 4 166 456,31 €
- Section d'investissement – recettes – compte 1068– Excédents de fonctionnement capitalisés : 841 763,51 €
- Section d'investissement – dépenses – compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 16 943,71 €

Le solde de l'excédent de fonctionnement reporté, après affectation pour partie en recette d'investissement 2023, permet d'augmenter le montant de l'autofinancement prévisionnel et permettra, en cours d'exercice, de couvrir d'éventuelles nouvelles dépenses de fonctionnement (moyens mis en œuvre pendant la période d'auto-assurance des biens, solutions palliatives aux situations de sous-effectifs de certains services, ...) et les écarts négatifs sur les régularisations des rattachements à 2021, en dépenses.

2. PRISE EN COMPTE DE LA RÉVISION DE L'AP-CP 2018-01

Par application de la proposition de révision de l'AP-CP, liée aux réalisations effectives en dépenses en 2022, les compléments de crédits sur 2023 sont les suivants.

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT :

- 2031 « Etudes » - compétence Incinération 803 : - 27 507,09 €
- 21745 « Constructions sur sol d'autrui - IGAAC » - compétence Incinération 803 : + 95 837,56 €
- 2317 « Immobilisations en cours » - compétence Incinération 803 : - 185 418,57 €
- **TOTAL : - 117 088,10 €**

RECETTE D'INVESTISSEMENT : sans modification

3. AJUSTEMENT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT EN RAISON DU MONTANT DE CRÉDITS DE REPORTS.

Au regard des engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2022, tant en dépenses qu'en recettes, il est proposé d'inscrire au budget 2023 les restes à réaliser suivants :
Les crédits de reports repris indiquent :

- Dépenses : 852 813,55 €
- Recettes : 27 993,75
- Besoin de financement : 824 819,80 €

Détail par nature comptable :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Synthèse par nature	
1641	133 333,33
2031	80 080,40
2051	3 600,00
2145	76 754,91
21568	29 009,00
2158	194 978,30
21735	698,81
21745	136 073,94
217538	4 648,00
2182	166 179,94
2183	7 368,00
2317	20 088,92
TOTAL	852 813,55

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Synthèse par nature	
1312	27 993,75
TOTAL	27 993,75

4. DIVERSES OPÉRATIONS D'ORDRE OU A LA DEMANDE DU COMPTABLE

Des études préalables à la mise en place de la délégation de maîtrise d'ouvrage sur des travaux sur l'usine d'incinération et l'extension du centre de tri doivent être intégrées au patrimoine, puis faire l'objet d'un amortissement

Cette opération est équilibrée sur la section d'investissement et n'impacte pas le besoin de financement du budget 2023.

Par ailleurs, à la demande des services du Comptable et dans la perspective du changement de nomenclature comptable (passage de la M14 vers la M57), il est nécessaire d'apurer et faire « disparaître » un compte d'actif, le compte 1069.

En effet, il est nécessaire de neutraliser l'impact budgétaire de la 1ère application des règles de rattachement des charges et des produits à l'exercice", soit, à priori, lors de l'introduction de la M14 en 1997 (ou potentiellement 2006, année d'extension des rattachements aux ICNE) en procédant à une opération semi-budgétaire (dépense uniquement).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2031.804 « Frais d'études » - compétence Tri : + 9 920,00 €
- (ordre)
- 1068.805 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : + 56 883,26 €
- **TOTAL : + 66 803,26€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- 2313.804 « Frais d'études » - compétence Tri : + 9 920,00 € (ordre)
- **TOTAL : + 9 920,00€**

5. TRAVAUX DE DEMANTELEMENT DES FOURS DE L'USINE D'INCINERATION – COMPLEMENTS LIES AU DESAMIANTAGE

Dans le cadre des travaux de démantèlement des anciens fours de l'usine d'incinération, il est apparu une importante problématique de détection puis d'enlèvement de l'amiante sur ces installations.

Au regard des investigations puis, sans doute, des travaux supplémentaires nécessaires par avenant au marché global de performance, avec VALAXION, n°17-705, il est proposé d'ouvrir des crédits provisionnels.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 678.803 « Autres charges exceptionnelles » - compétence Incinération : + 800 000 €

6. COMPLEMENTS DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Il est proposé de compléter les crédits de fonctionnement ouverts au Budget Primitif 2023 pour répondre à différentes problématiques, notamment conjoncturelles :

- augmentation des prix de l'énergie et du carburant, dans un contexte de crise,
- augmentation importante de l'indice de révision des cotisations assurance en dommages aux biens et unilatérale de l'assureur sur l'assurance dommages aux biens sur le centre de tri/ ITM et la plateforme des mâchefers.
- sous-estimation de l'évolution des taux variables des emprunts concernés.

Il est également proposé de compléter les crédits de fonctionnement pour des opérations nouvelles :

- Location de nouveaux locaux pour accueillir les services Prévention et Communication, dans la zone commerciale près de l'usine d'incinération
- Enveloppe de crédits d'investissement (mobilier notamment) pour aménager ces locaux
- Réorientation du traitement des déchets incinérables, issus des déchetteries, pour quelques mois de 2023, non pas vers l'incinération, mais vers le titulaire du marché (société BONNEFOY) pour 200 tonnes estimées à 150 € la tonne,
- Provision pour des nouvelles demandes ou des demandes complémentaires à 2022, dans le cadre de l'indemnisation au titre de la théorie de l'imprévision.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 60612.801/804 « Energie - Electricité » - compétences Déchetteries / Tri : + 350 000 €
- 60622.804 « Carburants » - compétence Tri : + 50 000 €
- 6161.801/803/804/808 « Assurances multirisques » - compétences Déchetteries / Incinération / Tri / ITM: + 70 000 €
- 66111.801/803/804 « Intérêts des emprunts » - compétences Déchetteries/ Incinération / Tri : + 100 000 €
- 6132.802 « Locations immobilières » - compétence Prévention : + 70 000 €
- 611.801 « Prestations de services » - compétence Déchetteries : + 300 000 €
- 678.803 « Autres charges exceptionnelles » - compétence Incinération : + 200 000 €
- **TOTAL : + 1 140 000,00€**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 2184.802 « Mobilier » - compétence Prévention : + 10 000 €

7. ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET DU BUDGET 2023 APRÈS PRISE EN COMPTE DE CE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, augmenté de 2 226 546,31 €, le portant à 2 345 407,31 €
- en section d'investissement, après pris en compte des restes à réaliser et des affectations de résultat de 2022 sur 2023 puis des corrections et/ou complément sur les opérations d'investissement et l'actualisation du montant du virement de section à section, une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt de 2 276 751,14 €, le portant ainsi à 2 023 553,85 €.

A ce stade de réalisation du budget 2023 il est proposé d'utiliser le montant prévisionnel d'autofinancement ou virement de section à section comme variable d'ajustement.

A ce stade, le budget consolidé présente une épargne brute de 5 344 146,31 € et une épargne nette, donc disponible pour financer les investissements 2023, de 2 590 009,98 € (hors subventions à recevoir), équivalentes au budget 2022, après vote du Budget Supplémentaire.

Désormais, le budget 2023 s'équilibre à 29 749 017,31 € en section de fonctionnement et à 8 755 400,42 € en section d'investissement.

L'équilibre budgétaire de la proposition de Budget Supplémentaire 2023 est proposé ci-après.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce sur cette proposition de Budget Supplémentaire au budget 2023 du SYBERT.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

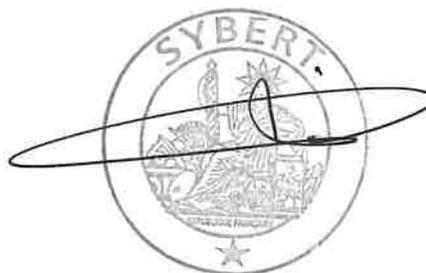
Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
Jean-Claude CONTINI

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023		
	Budget primitif 2023	Budget Supplémentaire 2023	Budget consolidé 2023
011 - Charges à caractère général	11 694 837,00	840 000,00	12 534 837,00
012 - Charges de personnel	3 555 054,00	0,00	3 555 054,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 277 739,00	0,00	3 277 739,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 676 703,00	0,00	4 676 703,00
66 - charges financières (intérêts)	377 610,00	100 000,00	477 610,00
67 - charges exceptionnelles	1 864 999,00	1 000 000,00	2 864 999,00
68 - provisions	16 668,00	0,00	16 668,00
023 - Virement à la SI (autofinancement)	118 861,00	2 226 546,31	2 345 407,31
TOTAL SECTION	25 582 471,00	4 166 546,31	29 749 017,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023		
	Budget primitif 2023	Budget Supplémentaire 2023	Budget consolidé 2023
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	4 166 546,31	4 166 546,31
70 - Produits des services	5 295 313,00	0,00	5 295 313,00
73 - Impôts et taxes	447 713,00	0,00	447 713,00
74 - Participations	17 712 551,00	0,00	17 712 551,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 847 894,00	0,00	1 847 894,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	279 000,00	0,00	279 000,00
TOTAL SECTION	25 582 471,00	4 166 546,31	29 749 017,31

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023		
	Budget primitif 2023	Budget Supplémentaire 2023	Budget consolidé 2023
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	16 943,71	16 943,71
10 - Dotations, Fonds	0,00	56 883,26	56 883,26
20 - Immobilisations incorporelles	353 375,00	56 173,31	409 548,31
204 - Subventions versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 328 348,00	741 637,38	2 069 985,38
23 - Immobilisations en cours	3 298 302,00	-185 418,57	3 112 883,43
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	279 000,00	0,00	279 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	9 920,00	9 920,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 620 803,00	133 333,33	2 754 136,33
26 - Participations	0,00	0,00	0,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	7 925 928,00	829 472,42	8 755 400,42

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	PROPOSITION DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023		
	Budget primitif 2023	Budget Supplémentaire 2023	Budget consolidé 2023
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	841 763,51	841 763,51
13 - Subventions à recevoir	229 023,00	27 993,75	257 016,75
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	4 300 305,00	-2 276 751,15	2 023 553,85
040 - Dotations aux amortissements	3 277 739,00	0,00	3 277 739,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	9 920,00	9 920,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	118 861,00	2 226 546,31	2 345 407,31
TOTAL SECTION	7 925 928,00	829 472,42	8 755 400,42

